

aucune raison d'instituer un autre comité. Les dossiers du ministère des Affaires des anciens combattants regorgent de rapports et de déclarations visant l'entreprise de Braefoot. Que le ministre se donne la peine de les consulter et qu'il accorde justice aux anciens combattants de l'endroit tout comme il l'a fait pour ceux de Windsor.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur...

Des VOIX: Il est onze heures.

M. GILLIS: Non, il reste encore cinq minutes. Je ne demanderai pas la levée immédiate de la séance à cause de l'opposition que j'ai rencontrée hier soir de la part des honorables vis-à-vis lorsque j'ai formulé cette demande à onze heures moins une minute.

J'ai écouté avec la plus vive attention la plupart des discours qui ont été prononcés jusqu'ici. J'ai beaucoup à dire au cours du présent débat. A entendre la plupart des honorables députés tout est beau et bon dans leurs circonscriptions. A mon vif regret, je n'en puis dire autant de la région que je représente et d'ailleurs le Gouvernement est de mon avis puisqu'il range les Provinces maritimes parmi les régions qui sont dans le marasme. Ces paroles ne sont pas très agréables.

A cette heure tardive, je ne tenterai pas de formuler les nombreuses observations que m'inspire ce sujet. Je veux simplement signaler que le programme des travaux de la Chambre fait un peu défaut. Le débat sur l'Adresse serait sans doute terminé si le Gouvernement avait décidé de le poursuivre jusqu'à la fin. Ce soir, nous allons en renvoyer la suite à mercredi prochain. Dans l'interval, des représentants de Québec et d'Ontario se rendront dans leurs circonscriptions et, à leur retour, mercredi prochain plusieurs d'entre eux prononceront des discours dont autrement ils se seraient peut-être abstenus. A mon avis, il est malheureux que nous ayons renvoyé à lundi la suite de la discussion sur l'important sujet que nous traitons hier soir, grave question à l'égard de laquelle nous devrions agir immédiatement. La discussion recommencera, car les honorables députés reviendront de leurs circonscriptions, apportant des documents que leur auront fournis les rédacteurs de journaux ou d'autres personnes ayant des idées à exprimer sur la question. A mon sens, la population, qui cherche à savoir ce qui se passe à la Chambre, est bien confuse. Il n'y a pas de coordination. Une nouvelle publiée aujourd'hui a de la valeur;

le lendemain elle ne vaut rien, car quelque chose de nouveau est survenu. Il semble que la Chambre ne se rend pas compte de ce qui se passe. Les honorables vis-à-vis, et surtout les membres du cabinet, devraient songer à cela. Il convient de renseigner la population, mais de la façon dont nous procédons, nous ne pouvons espérer que les journaux la renseignent comme il convient.

Ce soir, je désire traiter surtout une question intéressant la population de ma circonscription. Le 29 janvier, le ministère du Travail a publié d'Ottawa une nouvelle portant l'en-tête suivant: "Le ministère du Travail affirme que le chômage atteint ses plus grandes proportions dans les régions industrielles de l'île du Cap-Breton et dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Ecosse". Ce n'est pas une manchette bien encourageante pour une nouvelle émanant du ministère fédéral du Travail. Lorsque j'ai quitté cette région, la situation s'aggravait tellement que les gouvernements fédéral et provincial devront prochainement prendre des mesures en vue de soulager le chômage. Le *Herald* d'Halifax publiait également en manchette que les perspectives d'emplois sont peu encourageantes pour les gens âgés de plus de 45 ans. Depuis la cessation des hostilités et la période de transition, l'industrie traverse, comme elle l'a fait après le premier conflit, ce qu'elle appelle une ère de rationalisation, autrement dit, elle déblaye le personnel et se débarrasse de tout employé dont le rendement est jugé insuffisant. Actuellement, l'ouvrier industriel âgé de plus de 45 ans recherche inutilement un emploi; on ne veut pas de lui parce qu'il est trop vieux.

Comme vous paraissez gêné, monsieur l'Orateur, je propose le renvoi du débat à une séance ultérieure.

(Sur la motion de M. Gillis, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. GIBSON: Lundi, comme tous les partis sont convenus de le faire hier soir avant la levée de la séance, la Chambre reprendra la discussion de l'article 8 inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, la motion tendant à instituer un comité spécial. Si nous terminions l'examen de cette question, nous poursuivrons l'étude du bill n° 3.

(A 11 heures la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)